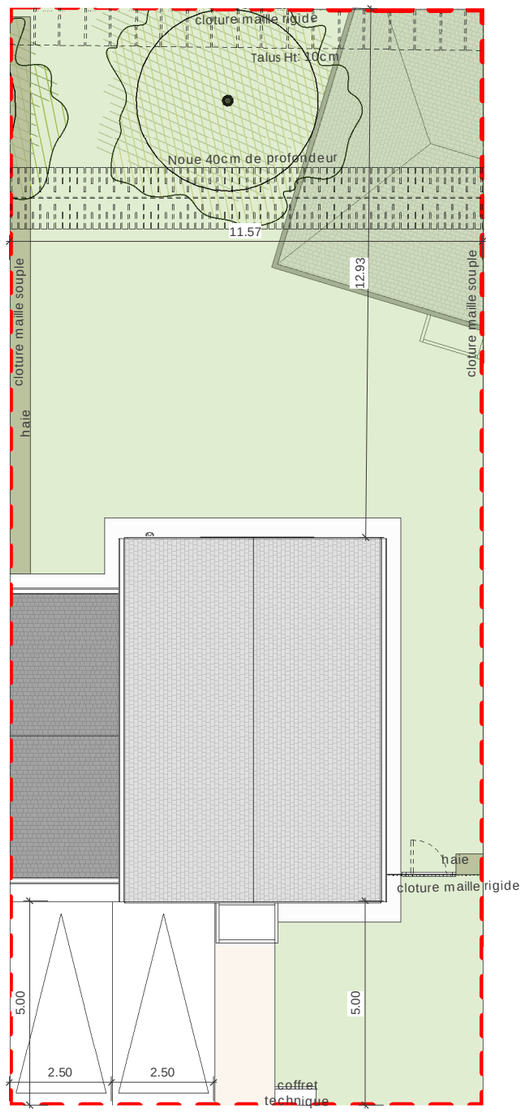

DOMAINE DE SAUSSAY

LOT-MI 67

4 Pièces

Route de Fontenay
91610 Ballancourt-Sur-Essonne

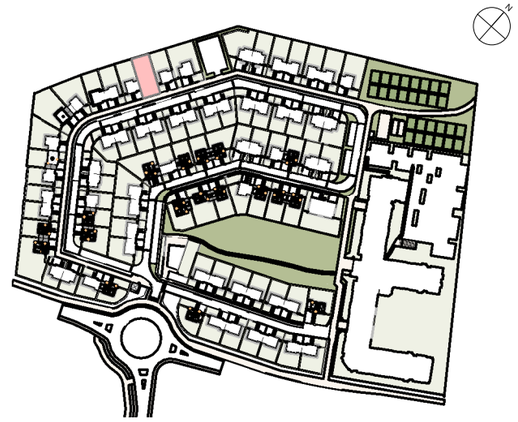

TABLEAU DE SURFACES

RDC	Séjour / Cuisine	33.28 m²
	Entrée	3.03 m²
	SdE	4.24 m²
	Rgt	1.08 m²
	TOTAL RDC	**41.63 m²**
ETAGE	Chambre 2	9.05 m²
	Chambre 3	10.72 m²
	Dgt	2.21 m²
	Chambre 1	14.01 m²
	SdB	4.35 m²
	TOTAL ETAGE	**40.34 m²**
TOTAL HABITABLE :		**81.97 m²**
	Garage	16.91 m²
	Jardin Avant	26.55 m²
	Jardin Arrière	174.47 m²
TOTAL ANNEXES :		**217.93 m²**
SURFACE PARCELLAIRE:		**310.66 m²**

LEGENDE

LL	LAVE LINGE
LV	LAVE VAISSELLE
CU	CUISSON
FR	FRIGO
PF	PORTE FENETRE
F	FENETRE
VR	VOLET ROULANT
VB	VOLET BOIS
PAC	POMPE A CHALEUR
	FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
	CAILLEBOTIS
GC	GARDE CORPS
PL	PLACARD
	GAINE TECHNIQUE
EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE
RP	ROBINET DE PUISAGE
TA	TABLEAU ELECTRIQUE

NOTA
- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
- La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes

Nota 1
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions règlementaires aux dispositions règlementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

Nota 2
Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Soffite / Faux-Plafond

ATLAND RÉSIDENTIEL — CITIC GROUPE ARBEY

0 2m 4m

Ind: NOTAIRE

12/07/2023

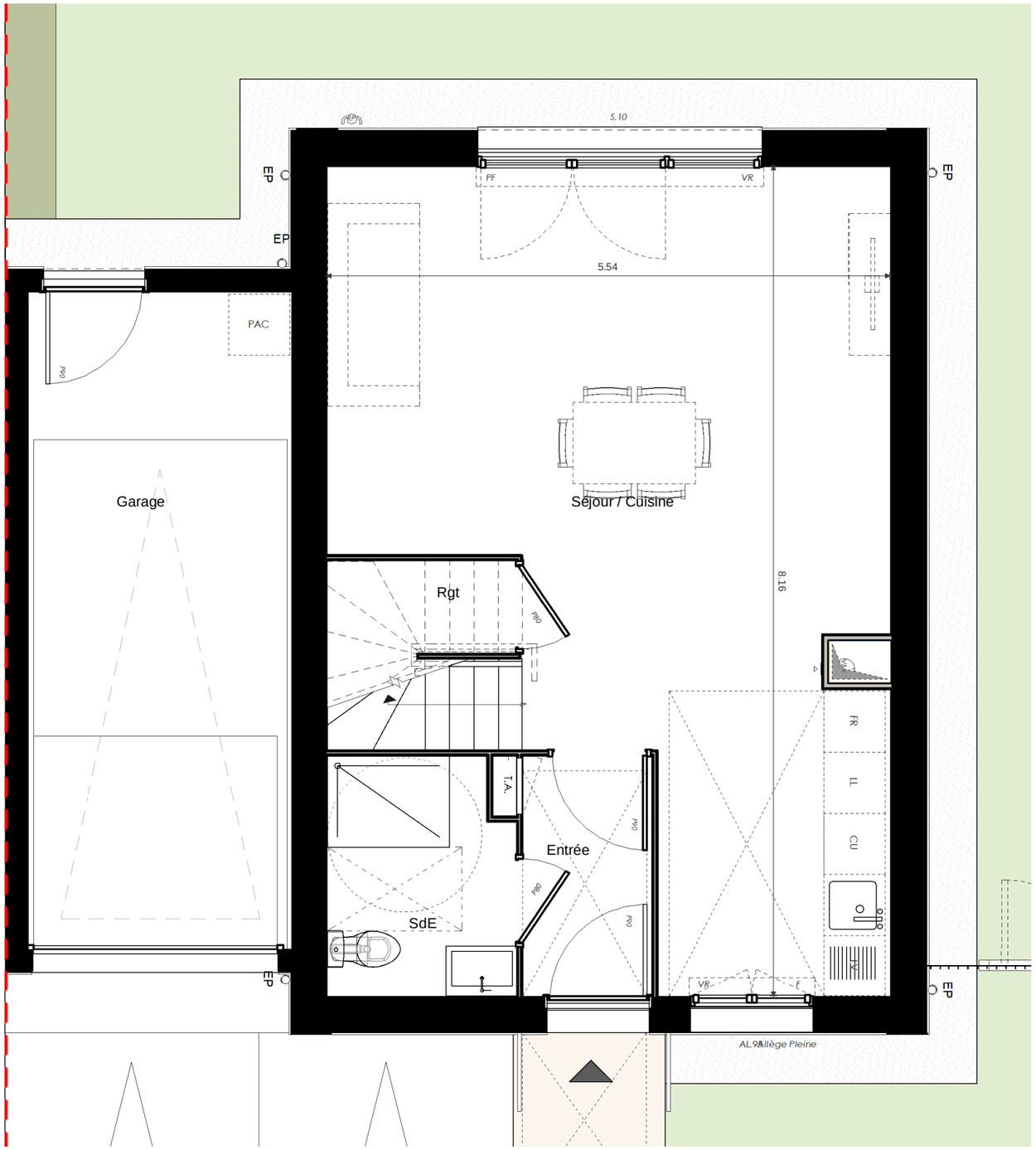

DOMAINE DE SAUSSAY

LOT-MI 67

4 Pièces

Route de Fontenay
91610 Ballancourt-Sur-Essonne

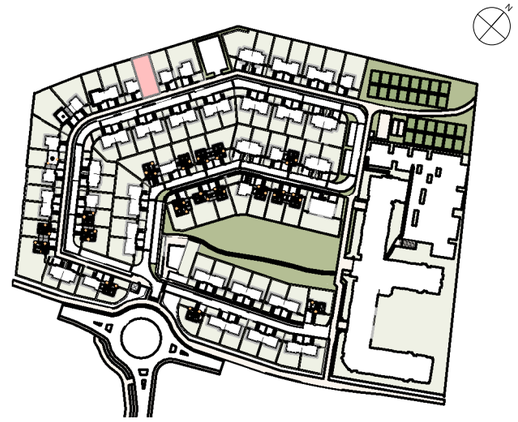

TABLEAU DE SURFACES

RDC	Séjour / Cuisine	33.28 m²
	Entrée	3.03 m²
	SdE	4.24 m²
	Rgt	1.08 m²
	TOTAL RDC	**41.63 m²**
ETAGE	Chambre 2	9.05 m²
	Chambre 3	10.72 m²
	Dgt	2.21 m²
	Chambre 1	14.01 m²
	SdB	4.35 m²
	TOTAL ETAGE	**40.34 m²**
TOTAL HABITABLE :		**81.97 m²**
	Garage	16.91 m²
	Jardin Avant	26.55 m²
	Jardin Arrière	174.47 m²
TOTAL ANNEXES :		**217.93 m²**
SURFACE PARCELLAIRE:		**310.66 m²**

LEGENDE

		PAC	POMPE A CHALEUR
			FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
LL	LAVE LINGE		CAILLEBOTIS
LV	LAVE VAISSELLE		
CU	CUISSON	GC	GARDE CORPS
FR	FRIGO	PL	PLACARD
PF	PORTE FENETRE		GAINE TECHNIQUE
F	FENETRE	EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE
VR	VOLET ROULANT	RP	ROBINET DE PUISAGE
VB	VOLET BOIS	TA	TABLEAU ELECTRIQUE

NOTA
- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
- La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes

ATLAND RÉSIDENTIEL — CITIC GROUPE ARBEY

0 1m 2m

Ind: NOTAIRE

10/05/2023

Nota 1
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions règlementaires aux dispositions règlementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

Nota 2
Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Soffite / Faux-Plafond

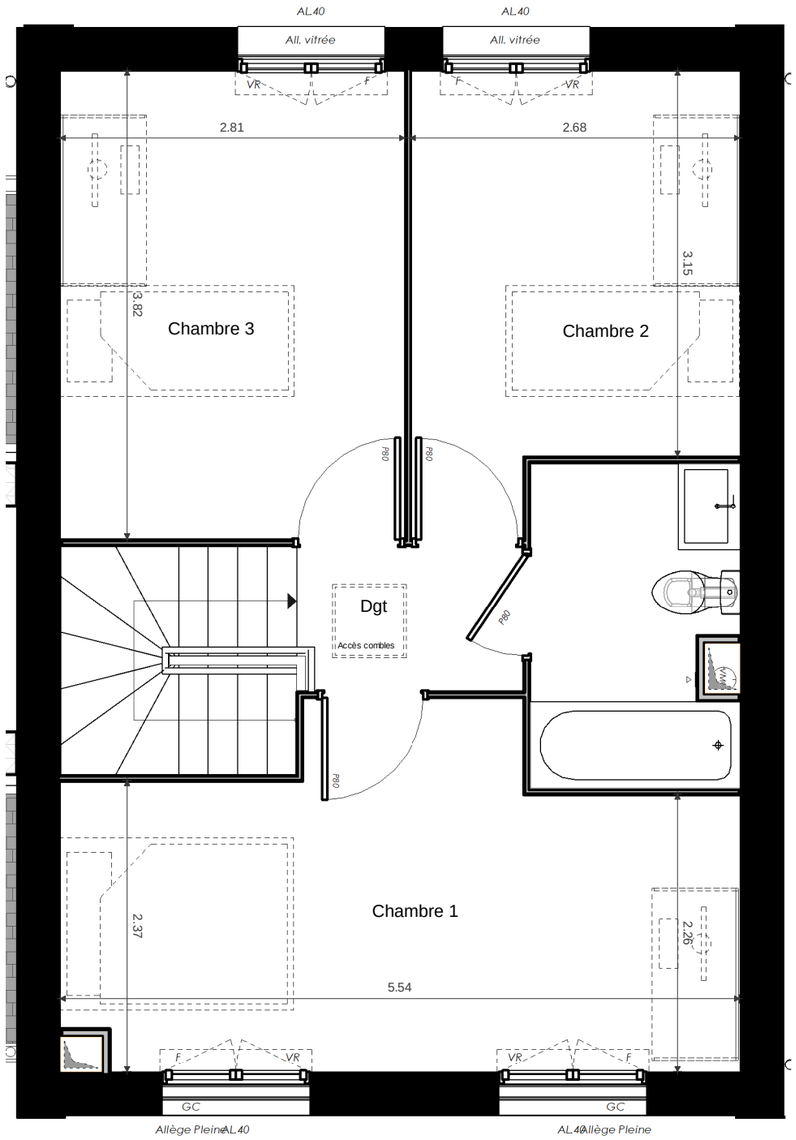

DOMAINE DE SAUSSAY

LOT-MI 67

4 Pièces

Route de Fontenay
91610 Ballancourt-Sur-Essonne

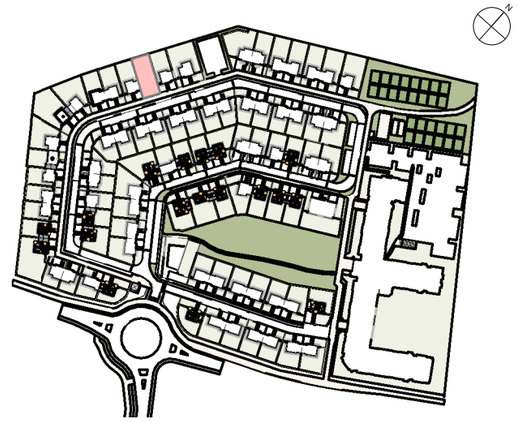

TABLEAU DE SURFACES

RDC	Séjour / Cuisine	33.28 m²
	Entrée	3.03 m²
	SdE	4.24 m²
	Rgt	1.08 m²
	TOTAL RDC	**41.63 m²**
ETAGE	Chambre 2	9.05 m²
	Chambre 3	10.72 m²
	Dgt	2.21 m²
	Chambre 1	14.01 m²
	SdB	4.35 m²
	TOTAL ETAGE	**40.34 m²**
TOTAL HABITABLE :		**81.97 m²**
	Garage	16.91 m²
	Jardin Avant	26.55 m²
	Jardin Arrière	174.47 m²
TOTAL ANNEXES :		**217.93 m²**
SURFACE PARCELLAIRE:		**310.66 m²**

LEGENDE

LL	LAVE LINGE	PAC	POMPE A CHALEUR
LV	LAVE VAISSELLE		FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
CU	CUISSON		CAILLEBOTIS
FR	FRIGO	GC	GARDE CORPS
PF	PORTE FENETRE	PL	PLACARD
F	FENETRE		GAINE TECHNIQUE
VR	VOLET ROULANT	EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE
VB	VOLET BOIS	RP	ROBINET DE PUISAGE
		TA	TABLEAU ELECTRIQUE

NOTA
- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
- La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes

ATLAND RÉSIDENTIEL — CITIC GROUPE ARBEY

0 1m 2m

Ind: NOTAIRE

12/07/2023

Nota 1
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions règlementaires aux dispositions règlementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

Nota 2
Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Soffite / Faux-Plafond